

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-36**

L'an deux mille vingt. Le 29 juin à 19 heures,

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer ******

Canton de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021 Date d'affichage: 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s: Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY. Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs:

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT ANCIEN LOCAL DE L'AGENCE POSTALE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bâtiment sis 1 rue Jean LEGRAND cadastré AC 75 d'une contenance de 268m² n'est occupé ni utilisé par les usagers.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure ou l'accès est fermé.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bâtin

RECU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agreee E-legalite com 99_DE-062-216209080-20210629-2021_36-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

Art.1 er: Constate la désaffectation du bâtiment situé 1 rue Jean Legrand dont les références cadastrales sont AC 75.

Art.2 : Décide du déclassement du bâtiment cadastré AC 75 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Art.3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 29 juin 2021

Le Maire CAPEL

Jean-M

Certifié et rendu exécutoire le : 0 2 JUIL 2021

he ofwere how - dichel DEGRETIONT

REÇU EN PREFECTURE le 02/07/2021